



Position commune VDB – FIF

Les fédérations des industries ferroviaires française et allemande appellent à la réciprocité dans l'accès aux marchés publics et à une concurrence équitable sur les marchés ferroviaires

Les fédérations des industries ferroviaires française et allemande – la “Verband der Bahnindustrie in Deutschland” (VDB) et la “Fédération des Industries Ferroviaires” (FIF) – appellent l'UE à garantir la réciprocité dans l'accès aux marchés publics et **une concurrence équitable entre les membres de l'UE et les pays tiers.**

Alors que le marché européen est l'un des plus ouverts, l'accès des entreprises européennes aux marchés étrangers est souvent limité par des barrières non tarifaires, telles que : une utilisation excessive des clauses de sécurité, des procédures complexes d'enregistrement en tant que "fournisseur agréé", le manque d'informations et de transparence dans les procédures d'appels d'offres et d'attribution des marchés, des exigences excessives en termes de contenu local, etc.

Ces mesures discriminatoires sont particulièrement fortes dans certains pays asiatiques tels que la Corée du Sud ou le Japon et se traduisent par une perte sensible à l'export et en termes d'opportunités d'investissements. Dans le cas du Japon, par exemple, un rapport récent commandé par la Commission européenne¹ mentionne que l'ouverture du marché des produits ferroviaires aux entreprises étrangères doperait les importations japonaises de produits ferroviaires en provenance de l'UE d'environ 600 millions d'euros par an.

La FIF et la VDB reconnaissent et soutiennent les initiatives de l'UNIFE ainsi que toutes les autres initiatives visant à encourager l'ouverture du commerce mondial et à réduire les mesures discriminatoires dans les pays tiers. Très préoccupées par la persistance d'une concurrence déséquilibrée entre l'UE et ses principaux partenaires commerciaux, la VDB et la FIF encouragent la Commission européenne à poursuivre une politique proactive d'accès aux marchés, axée sur les mesures suivantes :

- inclure les marchés publics dans toutes les négociations commerciales bilatérales ou multilatérales à venir ;
- demander aux partenaires commerciaux de l'UE de supprimer les exclusions et dérogations injustifiées qui limitent l'accès des entreprises européennes aux

¹ *Assessment of barriers to trade and investment between the EU and Japan*, Copenhagen Economics, 2009. (DG Trade).

marchés étrangers. Cette exigence concerne particulièrement les signataires de l'Accord sur les Marchés Publics de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce);

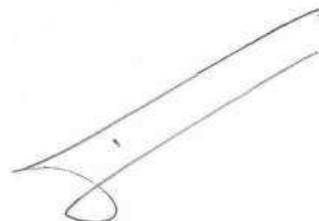
- demander aux partenaires commerciaux de l'UE d'améliorer sensiblement la transparence et de simplifier les procédures complexes d'attribution;
- une déclaration officielle de la Commission européenne clarifiant les conditions dans lesquelles les entités adjudicatrices peuvent appliquer la « clause de réciprocité » figurant dans les Notes Générales de l'UE de l'Accord sur les Marchés Publics;
- s'il s'avère évident que les partenaires commerciaux n'ont aucune intention d'offrir un accès réciproque aux entreprises de l'UE, envisager de mettre en place des restrictions ciblées pour les entreprises des pays qui continuent à protéger leurs marchés domestiques.

*

Garantir la réciprocité dans l'accès aux marchés publics et une concurrence équitable sur les marchés ferroviaires est la condition essentielle pour une amélioration durable de la compétitivité de l'industrie ferroviaire, non seulement au sein de l'UE, mais également dans le monde entier.



Dr. BAUR
Président du Conseil d'Administration
VDB



L. NEGRE
Sénateur-Maire
Président du Conseil
d'Administration
FIF



M. WALTER
Vice-président
VDB